

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01059 Numéro SIREN : 789 032 257 Nom ou dénomination : LEGRAND CABLE MANAGEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 14323

Bilan

ACTIF	2018			2017
	Brut	Amort	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	9 405	9 405		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	34 924	26 510	8 414	10 604
Installations techniques, matériel et outillages industriel				
Autres immobilisations corporelles	46 078	42 052	4 024	6 295
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 186		18 186	9 341
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	108 593	77 967	30 624	26 240
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	15 190 787	93 863	15 096 924	12 667 163
Autres créances	13 188 619		13 188 619	15 705 168
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				86 015
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	28 379 406	93 863	28 285 543	28 458 345
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	9 246		9 246	3 813
TOTAL GENERAL	28 497 246	171 831	28 325 414	28 488 399

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 06 DEC. 2019
sous le N° B 14323

20

	2018	2017
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	217	1 715
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	217	1 715
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(217)	(1715)
Participation des salariés aux résultats	90 554	80 893
Impôts sur les bénéfices	1 726 326	1 359 475
TOTAL DES PRODUITS	57 975 110	55 963 618
TOTAL DES CHARGES	54 520 412	53 209 274
BENEFICE ou PERTE	3 454 698	2 754 344

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Compte de résultat

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	30 711 440	25 763 134	56 474 573	54 304 994
Production vendue : - biens				65 551
Production vendue : - services	123 976	1 226 042	1 350 017	1 431 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	30 835 415	26 989 176	57 824 591	55 801 996
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			75 110	86 965
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			47 765	25 836
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			57 947 466	55 914 797
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			39 728 308	38 671 215
Variation de stocks (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			8 981 627	8 961 234
Impôts, taxes et versements assimilés			276 426	273 207
Salaires et traitements			1 952 230	1 958 490
Charges sociales			1 007 385	1 078 778
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 460	6 156
sur immobilisations : dotations aux provisions				
sur actif circulant : dotations aux provisions			244	1 814
pour risques et charges : dotations aux provisions			98 201	107 484
Autres charges			71 100	18 006
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			52 119 983	51 076 385
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 827 484	4 838 411
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 206	610
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			26 437	48 212
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			27 644	48 822
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			(3 813)	3 813
Intérêts et charges assimilées			578 164	553 286
Différences négatives de change			8 982	133 706
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			583 333	690 806
RESULTAT FINANCIER			(555 689)	(641 984)
RESULTAT COURANT			5 271 795	4 196 427

LEGRAND CABLE MANAGEMENT

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2018

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	4
Notes annexes	6

Bilan

PASSIF	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 2 968 000	2 968 000	2 968 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 920 000	1 920 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	296 800	296 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	131	6 028
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 454 697	2 754 344
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	8 639 629	7 945 172
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	9 246	3 813
Provisions pour charges	484 199	543 046
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	493 445	546 859
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	335	84 935
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 818 189	9 267 715
Dettes fiscales et sociales	1 063 547	973 575
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 986 508	9 666 895
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	323 141	
DETTES	19 191 721	19 993 119
Ecart de conversion passif	618	3 248
TOTAL GENERAL	28 325 414	28 488 399

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. Faits marquants de l'exercice	7
Note 2 - Règles et méthodes comptables	7
Note 3. Notes sur le bilan	11
Note 4. Notes sur le compte de résultat	15
Note 5. Autres informations	18



Note 1. Faits marquants de l'exercice

Néant

Note 2 - Règles et méthodes comptables

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément au règlement ANC n° 2015-06, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents supportant les plus-values latentes des actifs apportés.

Ces malis de fusion affectés suivent les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents.

La quote-part résiduelle non identifiable des malis a été affecté au fonds commercial et fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les fonds commerciaux ont pour origine l'apport des activités d'anciennes filiales, devenues désormais établissements de la société. Ces apports concourent encore au maintien et au développement du potentiel d'activité de la société.

La valeur actuelle du fonds commercial a été déterminée sur la base de calcul de la valeur d'utilité.

Ce calcul est effectué par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans, issus de données budgétaires approuvé par la direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des données de la dernière année du budget et d'hypothèses financières long terme.

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition (prix achat et frais accessoires).

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée (ans)	Taux comptable économique
Logiciels	3 à 8	12.5 à 33.33 % L
Constructions	15 à 25	4 à 6,67 % L
Aménagement des constructions	15	6,67 % L
Matériel de production	10	10 % L
Outillage de production	5 à 8	12,5 à 20 % L
Matériel de transport	4 à 5	20 à 25 % L
Matériel informatique	3 à 5	20 à 33,33 % L

La société pratique l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales lorsque les immobilisations sont éligibles à ce régime.

Cela concerne donc principalement le matériel et les outillages de production ainsi que le matériel de transport et informatique.

2.4 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières.

Les reprises sur provisions sont comptabilisées en résultat exceptionnel lorsqu'elles ont donné lieu à cession dans l'exercice afin de ne pas déséquilibrer le résultat courant. Les reprises de provision d'une autre nature sont reprises en financier.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

2.5 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de remplacement (produits achetés) ou de production (produits fabriqués), sans toutefois excéder leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), sauf, suite au changement du progiciel, pour l'établissement de Limoges où la méthode utilisée est le prix moyen pondéré.

Les frais d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les produits acquis ou fabriqués dont l'utilisation ou la vente n'est pas complètement assurée.

Elle est calculée à partir des prévisions de vente, le stock est déprécié de :

- 50% de la quantité comprise entre 1 et 2 ans de prévision de ventes
- 75% de la quantité comprise entre 2 et 3 ans de prévision de ventes
- 100% de la quantité dépassant 3 ans de prévision de ventes

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des dépréciations, hors litiges, sur comptes clients ont été constituées selon le dépassement des échéances, soit :

- 20 % pour un dépassement de 3 à 6 mois
- 50 % pour un dépassement de 6 à 12 mois
- 100 % pour un dépassement de plus de 12 mois

Les créances douteuses sont provisionnées à 50 %. Une créance passe en créance douteuse lorsqu'elle n'aboutit pas au paiement dans le processus classique. Elles font l'objet d'une lettre recommandée avec accusé réception et menace d'huissier.

2.7 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur réalisable (en fonction de leur cotation ou de leur valeur estimée de réalisation).

Une provision est constituée pour les moins-values latentes éventuelles.

2.9 Provision pour indemnités de départ en retraite et pensions de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise.

Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

2.10 Participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand Cable Management a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 17 juin 2015. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2015 à 2017. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société et les sociétés Legrand SA, Legrand SNC, Cofrel, Ura, Planet-Wattohm, , Alpes Technologies, Intervox Système, Legrand Energie Solutions et Minkels Products France.

Legrand Cable Management a également adhéré à l'accord d'intéressement du 17 juin 2015. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 3 ans et donc pour les exercices 2015 à 2017 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11 Frais de développement

Ces frais sont passés en charges d'exploitation de l'exercice.

Il en est de même pour l'ensemble des dépenses informatiques, à l'exception des logiciels achetés qui sont immobilisés et amortis sur 12 mois. Ce dispositif d'amortissement exceptionnel cesse de s'appliquer pour les logiciels acquis au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017.

2.12 Change réalisés sur opérations commerciales

La société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Cette modification constitue un changement de méthodes comptables devant être comptabilisé selon les dispositions de l'article 122-2 du PCG. Toutefois, conformément à la possibilité offerte par le règlement ANC n°2015-05, la société a décidé de limiter les modifications rétrospectives aux seules opérations existantes en date de première application (le 1er janvier 2017). Dans le cas de la société, l'adoption des nouvelles règles n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture et aucune information pro forma n'est donc fournie.

Au 31 décembre 2017, les impacts de l'application du règlement ANC n°2015-05 ne sont pas matériels.

2.13 Rémunération de dirigeants

Aucune avance et aucune rémunération n'ont été versées aux dirigeants de notre société.

Note 3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

	Valeur brute début 2018	Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 405		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 405		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements des constructions	34 924		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Installations générales, agencements, aménagements divers	22 560		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et mobilier informatique	23 518		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 002		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	9 341		8 845
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			8 845
TOTAL GENERAL	99 748		8 845

	Virements courant 2 018	Cessions courant 2 018	Valeur brute fin 2 018	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			9 405	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			9 405	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions			34 924	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers			22 560	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			23 518	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			81 002	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			18 186	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			18 186	
TOTAL GENERAL			108 593	

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Frais d'établissement, de recherche et de dév. Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 405			9 405
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 405			9 405
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.	24 320	2 189		26 510
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements, aménagement	16 279	2 256		18 535
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 503	14		23 517
Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 102	4 459		68 562
TOTAL GENERAL	73 507	4 459		77 967

3.2 Stocks et en-cours

Non applicable

3.3 Valeurs mobilières de placement

Non applicable

3.4 Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	18 186		18 186
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	3 923		3 923
Autres créances clients	15 186 864	15 186 864	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	5 884	5 884	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	974	974	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	2 766 391	2 766 391	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés	10 415 368	10 415 368	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	28 397 592	28 375 483	22 109

3.5 Dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires --(1)			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	335	335	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 818 189	8 818 189	
Personnel et comptes rattachés	504 539	504 539	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	497 493	497 493	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 270	11 270	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	50 243	50 243	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés (2)			
Autres dettes	8 986 508	8 986 508	
Dette représentative de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	323 141	323 141	
TOTAL DES DETTES	19 191 721	19 191 721	

3.6 Capitaux propres

3.7.1 Capital social

Le capital social est fixé à 2 968 000 euros et est divisé en 742 000 actions de 4 euros chacune.

3.7.2 Primes et réserves

	01/01/2018	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2018
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	2 968 000						2 968 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 920 000						1 920 000
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	296 800						296 800
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	6 028			2 754 344			131
Résultat de l'exercice	2 754 344			-2 754 344		3 454 697	3 454 697
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés				-2 760 240			
Total capitaux propres	7 945 172			-2 760 240		3 454 697	8 639 629

3.8 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<u>Provisions réglementées</u>						
Provisions pour reconst. des gisements (mines, pétrole)						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger (av.1.1.92)						
Provisions fiscales pour impl. à l'étranger (ap.1.1.92)						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES						
<u>Provisions pour risques et charges</u>						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	3 813	5 432				9 246
Provisions pour pensions et obligations similaires	484 546	29 163			60 510	453 199
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	31 000	20 300			47 800	31 000
TOTAL DES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	546 859	54 895			108 310	493 445
<u>Provisions pour dépréciation</u>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	93 619	244				93 863
Autres provisions dépréciations						
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	93 619	244				93 863
TOTAL GENERAL	640 478	55 139			108 310	587 308
Dont dotations et reprises d'exploitation		98 445			108 310	
Dont dotations et reprises financières		(3 813)				
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

3.8.1 Indemnités de départ en retraite

Legrand Cable Management, en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 1.10.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2018, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,75 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 1,90 % (respectivement 2,75 % et 1,45 % en 2017).

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et marchés géographiques

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de marchandises	30 711 440	25 763 134	56 474 573	29 260 230	25 044 764	54 304 994
Production vendue de biens					65 551	65 551
Production vendue de services	123 976	1 226 042	1 350 017	119 022	1 312 427	1 431 449
TOTAL	30 835 415	26 989 175	57 824 591	29 379 252	26 422 742	55 801 994

4.2 Produits et charges financiers

	2018	2017
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 206	610
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	26 437	48 212
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	27 643	48 822
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(3 813)	3 813
Intérêts et charges assimilées	578 163	553 286
Différences négatives de change	8 981	133 706
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	583 332	690 806
RESULTAT FINANCIER	(555 689)	(641 984)

4.3 Produits et charges exceptionnels

	2017	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	217	1 715
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	217	1 715
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(217)	(1 715)

4.4 Impôt sur les bénéfices

4.4.1 Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale en vigueur date du 1er janvier 2003. A cette date, la société Legrand Cable Management et ses filiales sont entrées dans ce nouveau périmètre qui a pour tête d'intégration fiscale la société Legrand SA. La convention stipule que les surcoûts et les économies d'impôts résultant de l'application du régime d'intégration fiscale sont conservés par la société mère.

4.4.2 Impôts

L'impôt représente une charge de 1 726 325 euros.

4.4.3 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

Non applicable

4.4.4 Situation fiscale latente

NATURE	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
<u>Provisions réglementées</u>						
• <u>A réintégrer ultérieurement</u>						
- provision pour hausse des prix						
• <u>A réintégrer éventuellement</u>						
- provision pour fluctuation des cours						
• <u>Libérées sous condition d'emploi</u>						
- provision pour investissement						
• <u>Amortissement dérogatoires</u>						
<u>Subventions d'investissement</u>						
<u>Charges non déd. temporairement</u>						
- congés payés (anc.régime)						
- participations des salariés	27 852		31 177	27 852	31 177	
- autres	21 970		22 777	21 970	22 777	
• <u>A déduire ultérieurement</u>						
- provision pour retraite	162 226		151 631	162 226	151 631	
- autres	2 828		6 717	2 828	6 717	
<u>Produits non taxables temporairement</u>						
- plus values nettes à court terme						
- plus values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
<u>Charges déduites</u>						
(or produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
TOTAL	214 876		212 302	214 876	212 302	
<u>Éléments à imputer</u>						
Déficits reportables fiscalement						
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
TOTAL						
<u>Éléments de taxation éventuelle</u>						
Plus-values sur élt's d'actif non am.						
Réserve spéc. des plus-values à LT						
Réserve spéc. des profits de constr.						
Autres						
TOTAL						

4.4.5 Ventilation de l'impôt

REPARTITION	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT DU AU TAUX DE 34.43%*	RESULTAT NET APRES IMPOT
Résultat courant	5 271 792	<1 757 577>	3 514 215
Résultat exceptionnel	<217>	75	<142>
Participation	<90 553>	31 177	<59 376>
RESULTAT COMPTABLE	5 181 022	<1 726 325>	3 454 697

* En tenant compte de la contribution sociale de 3,3% ayant pris effet au 1er janvier 2000. Le taux retenu est le taux voté en vigueur pour l'exercice 2018.

Note 5. Autres informations

5.1 Effectifs

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Effectifs moyens		
Cadres	19	19
Employés	22	22
Total	41	41

5.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Les sommes perçues en 2018 au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2017, pour un montant de 40 k€ ont été destinées à la reconstitution du fonds de roulement de la société.

5.3 Engagements financiers

5.3.1 Engagements donnés

Au 31 décembre 2018 et 2017, la société n'avait rien engagé.

5.3.2 Engagements reçus

Au 31 décembre 2018 et 2017, la société n'avait pas reçu d'engagements significatifs.

5.4 Informations sur les parties liées

Il n'y a aucune transaction significative effectuée par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.5 Identité de la société consolidante

Les comptes de la société Legrand Cable Management sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société Legrand SA.

La Société Legrand SA est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France sous le numéro SIRET 42125961500027. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges (France).

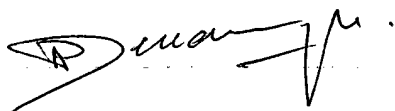
Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site <http://www.legrand.com>

5.6 Tableau des filiales et participations

Non applicable

5.7 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Man...'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'D'.



LEGRAND CABLE MANAGEMENT

Société par actions simplifiées au capital de 2 968 000 euros

Siège social : 1, route de SEMUR

21500 MONTBARD

RCS DIJON 789 032 257

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE 2018

1 - Evénements marquants de l'exercice, activité et résultats 2018 et perspectives 2019

1.1 Evénements marquants de l'exercice 2018

Néant

1.2 Activité et résultats 2018

L'activité de la société Legrand Cable Management consiste en l'achat, la vente ; la promotion et la représentation commerciale de produits métalliques et plastiques, en particulier de systèmes d'échelles à câbles conçus pour le support et le logement des câbles et éventuellement d'autres équipements électriques dans les installations électriques et/ou des systèmes de communication

Le chiffre d'affaires de la Société atteint cette année 57 824 591 euros contre 55 801 994 euros l'an passé soit une hausse de 3.62%.

Les ventes de produits et de marchandises ont augmenté de 3.87% avec un montant de 56 474 573 euros en 2018 au lieu de 54 370 545 euros en 2017.

Les facturations de services s'élèvent à 1 350 017 euros à fin 2018, soit un niveau inférieur à celui de 2017 (1 431 449 euros).

Les autres produits d'exploitation sont de 122 875 euros, en hausse de 10 074 euros par rapport à fin 2017.

Les consommations de matières premières, autres approvisionnements et marchandises représentent 70% du chiffre d'affaires hors prestations de services, à comparer à 69% en 2017.

L'ensemble des autres frais d'exploitation s'élève à 12 391 670 euros en 2018 contre 12 405 170 euros en 2017 soit une baisse de 13 497 euros (0.11%) et se décompose ainsi :

- augmentation des autres achats et charges externes de 20 393 euros ;
- diminution des frais de personnel de 77 653 euros ;
- augmentation des impôts et taxes de 3 219 euros ;
- diminution des amortissements et provisions de 12 550 euros,
- augmentation des autres charges de 53 094 euros.

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 5 827 483 euros en 2018 contre 4 838 411 euros en 2017 ce qui correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires total de 10.08% en 2018 à comparer à 8.67% en 2017.

Le **résultat financier** est une perte de 555 689 euros à comparer à 641 984 euros en 2017. La variation s'explique principalement par une diminution des écarts de change.

Le **résultat exceptionnel** est une perte de 217 euros à comparer à une perte de 1 715 euros en 2017.

Le montant **de la participation** est de 90 553 euros en 2018 contre 80 893 euros en 2017.

L'**impôt** sur les sociétés est une charge de 1 726 325 euros en 2018 contre un impôt de 1 359 475 en 2017.

Le **résultat net** s'établit à 3 454 697 euros en 2018 contre 2 754 344 euros en 2017.

1.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi

Les sommes perçues en 2018 au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2017 ont été destinées à la reconstitution du fonds de roulement de la société.

1.4 Perspectives 2019

La Société prévoit une baisse du chiffre d'affaires d'un peu plus de 2% tout en augmentant son résultat d'exploitation.

2 - Faits marquants depuis la clôture

Néant

3 - Echéance des dettes fournisseurs

Conformément à l'article L.441-6-1 de la Loi de Modernisation de l'Economie (loi LME), le solde du compte fournisseurs et comptes rattachés se décompose comme suit par échéance au 31 décembre 2018 :

Chiffres en milliers d'euros 2018

Échéances (J= date de facturation)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	41					10
Montant total des factures concernées HT	8 068	1	1	0	1	3
% du montant total des achats HT de l'exercice	20%	0%	0%	0%	0%	0%

Chiffres en milliers d'euros 2017

Échéances (J= date de facturation)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	37					10
Montant total des factures concernées HT	8 617	1			1	2
% du montant total des achats HT de l'exercice	18%	0%	0%	0%	0%	0%

4 - Echéance des créances clients

Conformément à l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D.441-4 du code de commerce, le solde du compte clients et comptes rattachés se décompose comme suit par échéance au 31 décembre 2018 :

Chiffres en milliers d'euros 2018

Échéances (J= date de facturation)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	2914					1207
Montant total des factures concernées HT	7 980	5 361	176	15	65	5 617
% du montant du CA HT de l'exercice	14%	9%	0%	0%	0%	10%

Chiffres en milliers d'euros 2017

Échéances (J= date de facturation)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	2700					948
Montant total des factures concernées HT	11 065	1 195	192	114	14	1 515
% du montant du CA HT de l'exercice	19%	2%	0%	0%	0%	3%

5 - Montant global de certaines charges non déductibles

Les dépenses non déductibles de l'exercice 2018, hors décalage d'une année sur l'autre, représentent un total de 47 258 euros dont 40 092 euros relatifs aux loyers et amortissements des véhicules et 7 166€ d'effort construction.

6 - Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que l'éligibilité de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

<i>en euros par action ordinaire</i>	Dividendes distribués	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
distribution 2016*	4.45	4.45	0
distribution 2017**	5.14	5.14	0
distribution 2018***	3.72	3.72	0

* un montant total de 3 301 900 euros a été payé en 2016 au titre de l'exercice 2015.

** un montant total de 3 813 880 euros a été payé en 2017 au titre de l'exercice 2016.

*** un montant total de 2 760 240 euros a été payé en 2018 au titre de l'exercice 2017.

7 - Rémunérations versées aux mandataires sociaux détenant un ou plusieurs mandat(s) dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Néant

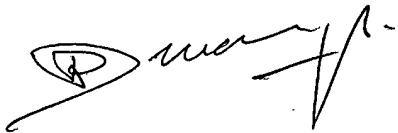
8 - Actionnariat

Le capital social est fixé à 2 968 000 euros et est divisé en 742 000 actions de 4 euros chacune.

Le capital de la société Legrand Cable Management est détenu par la société LEGRAND France SA à hauteur de 92,99% et à 7,01% par la société LEGRAND SNC.

9 - Conventions réglementées

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue antérieurement ou au cours de l'exercice.



LEGRAND CABLE MANAGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2 968 000 euros
siège social : 1, route de SEMUR
21500 MONTBARD
RCS DIJON 789 032 257

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf

Le 21 juin à 11 h,

Au 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges,

Les actionnaires de la société LEGRAND CABLE MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 2 968 000 euros, divisé en 742 000 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, dont le siège est à MONTBARD (Côte d'Or), 1 route de Semur, dont le numéro d'immatriculation au registre du commerce de Dijon est 789 032 257, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David DESCAMPS, représentant permanent de la société LEGRAND FRANCE,

La société PriceWaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée,

~~La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent 742 000 actions, représentant un quorum de 100 %.~~

L'Assemblée qui réunit la totalité des actions ayant droit de vote peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2018 ainsi que les comptes annuels et leurs annexes ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires ;
- La copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande ;
- Les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé (et les conventions réglementées) ;

Legrand Cable Management

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le06...DEC... 2019
sous le N° B 14323.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés
Legrand Cable Management
1 Route de Semur
21500 Montbard

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Legrand Cable Management relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

DD

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2019.06.18 13:33:56 +02'00'



Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation à l'Assemblée.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de sa convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- ✓ Approbation des dits comptes,
- ✓ Affectation des résultats,
- ✓ Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce,
- ✓ Quitus au Président,
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

Connaissance prise des rapports de gestion du Président et du Commissaire aux Comptes, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2018, du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Président constate que l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un résultat net comptable de 3 454 697.99 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter et de répartir cette somme de la manière suivante :

- Affectation de la totalité du bénéfice net comptable de l'exercice au compte « report à nouveau » pour le porter à la somme de : 3 454 829.92 euros.
- Distribution de dividendes à hauteur de 3 413 200 euros, soit 4.6 euros par action, ce qui porte le compte « report à nouveau » à la somme de 41 629.72 euros. Ce dividende est éligible en totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que de l'éligibilité de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts.

<u>Année de paiement</u>	<u>Dividendes distribués</u>	<u>Dividendes éligibles à l'abattement</u>	<u>Dividendes non éligibles à l'abattement</u>
2018	2 760 240	2 760 240	0
2017	3 813 880	3 813 880	0
2016	3 301 900	3 301 900	0
2015	6 897 515	6 897 515	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus, entier et définitif au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président

